

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juillet 2017

Présents : Véronique Rousselle, Paul-Henri Roure, Patricia Brun, Roger Mazat, Claude Blanc, Marie Oliveira-Dos-Res, Francois Rouveyrol, Daniel Carteron, Elisabeth Buisson, Pierre Avenas, Christophe Moins

Excusés : Dominique Dejours (procuration à Daniel Carteron), Laurent Chautard (procuration à Christophe Moins), Laurence Logerot (procuration à Patricia Brun), Micheline Civiale (procuration à Claude Blanc)

Secrétaires : Claude Blanc, Christophe Moins

Lecture du compte rendu de la séance du 6 juillet 2017

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Considérant le départ à la retraite d'un agent, il s'agit de créer un emploi correspondant au grade de la personne pressentie pour prendre la relève. Le poste sera créé à compter du 1er octobre 2017.

Vote à l'unanimité.

Convention Dolce Via

Convention de prestation de service entre la commune et la CAPCA pour la prise en charge de l'entretien d'un tronçon de la dolce via. La partie concernée se situe du lieu dit Gapérou, jusqu'au lieu-dit Planchier. La somme de 2.788€ représentant 164 h d'intervention, sera reversée à la commune par la CAPCA.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

- Constatation : le compteur électrique de la guinguette a été trafiqué, passant de 30A à 45A, en conséquence de quoi il a brûlé.
- AEP : rectification de budget, changement de compte (40 vers 41), les sommes restent inchangées.
Vote à l'unanimité.
- Convention de restauration collège / conseil départemental / commune. La commune utilise le service de restauration du collège pour que les cantines annexes de nos écoles aient accès à la cantine du collège. Cette convention fixe les règles entre les différentes parties. Le tarif à la rentrée 2017 a été établi à 2.95€ par l'assemblée départementale du 18 octobre 2016.

Vote à l'unanimité.

- Courrier reçu du bureau de tabac informant que le projet de transfert de l'activité vers d'autres locaux est à l'abandon faute d'entente avec le vendeur.
- Répartition du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales, il est proposé de répartir équitablement la baisse entre toutes les communes 2016 > 25.228 € et 2017 > 24.314 € soit -915 € de baisse.

Votes : 12 favorables, 3 contres.

- Modification du PLU : suite à une erreur d'un numéro de parcelle dans la délibération précédente nous devons prendre à nouveau la même délibération avec correction.

Vote à l'unanimité.

- Compétence eau potable, le transfert de la compétence à l'échelon intercommunal doit se faire au plus tard au 1er janvier 2020. Une réunion de travail est prévue en Mairie le mercredi 20 septembre à 9h00. Marie-Christine, Claude, Patricia et Pierre sont pressenties pour assister à la réunion.
- Natura 2000 : constitution d'une commission et ENS Vallée de l'Eyrieux et Boutières, invitation à l'intégration d'élus locaux à la commission Nature 2000/ENS. Claude, Daniel et Véronique témoignent leur intérêt pour cette commission.
- Radar pédagogique au Moulinon. L'emplacement du radar a été défini par la sécurité routière comme étant l'emplacement le plus adapté. Le radar ne doit pas créer un danger pour la sécurité. On constate une diminution de la vitesse de 16%.
- La ludothèque reviendra l'année prochaine sur la base du même rythme que cette année.
- Véronique Rouselle fait part de différentes propositions d'habillage en bois pour le nouveau transformateur sur le parking du Moulinon.

Vote à l'unanimité.

Levé de Séance : 21h54